

CONVOCATION DU 21 MARS 2018 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Convocation en date du 21 mars 2018, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi vingt six mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 février 2018.

- 1) Compte Gestion 2017 - Compte administratif 2017 – Budget Primitif 2018 Service des Eaux
- 2) Compte Gestion 2017 - Compte administratif 2017 – Budget Primitif 2018 Service Assainissement
- 3) Frais de fonctionnement enfant de ULIS 4
- 4) Délimitation d'agglomération Route Départementale 223 au PR 15.160
- 5) Demande de Subvention Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour divers travaux
- 6) Travaux
- 7) Questions diverses.

SEANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 21 Mars 2018

Date d'affichage : 21 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt six du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : Mme TORTE Suzanne, M. ALLEGRE Guillaume, M. CONDOR Alain, Mme HENNACHE Marie Hélène, Mme DUPLAND SCHANDELET, Mme TERME Annie, M. VALETTE Alain, M. TREMBLEY Guy, M. BREYSSE Dominique, Mme BACCONNIER Virginie.

Excusée : Mme PERGE Christine.

Procurateur : M. FERMENT Bernard à M. DALVERNY Jérôme

Secrétaire de séance : M. BREYSSE Dominique.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 février 2018.

Four : 14 Contre : 0 Abstention : 0

1) COMPTE DE GESTION 2017 DE LA TRESORERIE BUDGET SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion 2017 établis par le receveur municipal pour le budget service des eaux.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal exercice 2017 pour le budget service des eaux. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

1-1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET - SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de Monsieur Dominique BREYSSE, 2^{ème} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget service des eaux dressé par Monsieur Jérôme DALVERNY, Maire qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3486.36			71978.82	3486.36	71978.82
Opérations de l'exercice	178185.86	197650.59	106722.65	57979.00	284908.51	255629.59
Totaux	181672.22	197650.59	106722.65	129957.82	288394.87	327608.41
Résultats de clôture		15978.37		23235.17		39213.54
Besoin de financement						
Restes à réaliser						
Excédent ou déficit de financement des RAR						
Excédent total de financement		15978.37		23235.17		39213.54

Hors de la présence de M. Jérôme DALVERNY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget service des eaux.

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif par 13 voix pour, zéro abstention, zéro contre, lequel peut se résumer ainsi,

2) Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement décide d'affecter la somme de 23235.17 € au compte 001 en excédent d'investissement reporté et la somme de 15978.37 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

3) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Hors de la présence de M. Jérôme DALVERNY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget service assainissement.

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif par 13 voix pour, zéro abstention, zéro contre, lequel peut se résumer ainsi,

2) Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement décide d'affecter la somme de 113220.20 € au compte 001 en excédent d'investissement reporté et la somme de 35842.01 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

3) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2-2) BUDGET PRIMITIF 2018 - SERVICE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 pour le service assainissement de la commune de Prades, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré VOTE à l'unanimité le budget primitif 2018 du service assainissement au chapitre en section de fonctionnement et en investissement qui s'équilibre restes à réaliser inclus à :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 90 795.01 €

Recettes de fonctionnement : 90 795.01 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 168 463.20 €

Recettes d'investissement : 168 463.20 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UN ENFANT EN CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Aubenas propose une convention d'accueil pour un enfant qui réside à Prades scolarisé en classe d'inclusion scolaire ULIS 4 à l'école de baza élémentaire à Aubenas pendant l'année scolaire 2017-2018.

Cette convention vise à faire participer la commune aux frais engagés par la commune d'Aubenas pour le fonctionnement de cette classe pendant le temps scolaire et pendant le temps de restauration scolaire pour un montant de 1024.00 euros par convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée par la commune d'Aubenas ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune d'Aubenas et tous documents utiles.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) DELIMITATION AGGLOMERATION « LES PLOTS » SUR LA RD 223.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, qu'au cours de diverses réunions de travail pour l'aménagement de la RD 223 « LES PLOTS » et dans un souci de sécurité routière, il s'avère nécessaire de modifier la limite de l'agglomération « les plots » sur la RD 223 coté Lalevade d'Ardèche : agglomération P.R15.160.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valide cette délimitation d'agglomération de Prades et charge le Maire :

- de signer tous les documents nécessaires à ce dossier,

- de veiller à la mise en place de panneau de signalisation et de rédiger un arrêté,

- de prévoir au budget les sommes nécessaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

1-2) BUDGET PRIMITIF 2018 - SERVICE DES EAUX :

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 pour le service des eaux de la commune de Prades, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré VOTE à l'unanimité le budget primitif 2017 du service assainissement au chapitre en section de fonctionnement et en investissement qui s'équilibre restes à réaliser inclus à :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 212 978.37 €

Recettes de fonctionnement : 212 978.37 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 175 214.17 €

Recettes d'investissement : 175 214.17 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) COMPTE DE GESTION 2017 DE LA TRESORERIE BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion 2017 établis par le receveur municipal pour le budget service assainissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal exercice 2017 pour le budget service assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2-1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET - SERVICE ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Dominique BREYSSE, 2^{ème} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget assainissement dressé par Monsieur Jérôme DALVERNY, Maire qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		64834.53		44765.25		109599.78
Opérations de l'exercice	84914.52	55922.00	23422.00	91876.95	108336.52	147798.95
Totaux	84914.52	120756.53	23422.00	136642.20	108336.52	257398.73
Résultats de clôture		35842.01		113220.20		149062.21
Besoin de financement						
Restes à réaliser						
Excédent ou déficit de financement des RAR						
Excédent total de financement		35842.01		113220.20		149062.21

5) DEMANDES D'AIDES FINANCIERES -- DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRE 2018

- POUR GROS TRAVAUX DE SECURITE EGLISE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y lieu de mettre en conformité l'église, de gros travaux de mise en sécurité sont à prévoir (voûtes, murs, piliers, ...) des devis ont été réalisés pour un montant HT de 76 525 euros, une aide financière peut être demandée dans le cadre de la :

- Dotation Equipement Territoire Ruraux 2018.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Monsieur le Maire :

- d'effectuer une demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation Equipement Territoire Ruraux 2018,
- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2018.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- TRAVAUX AEP LE VILLAGE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y lieu d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable « le village » un devis a été réalisé pour un montant HT de 68 950 euros, une aide financière peut être demandée dans le cadre de la :

- Dotation Equipement Territoire Ruraux 2018.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Monsieur le Maire :

- d'effectuer une demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation Equipement Territoire Ruraux 2018,
- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2018.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- TRAVAUX EAUX PLUVIALES LE VILLAGE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à un contrôle « essais à la fumée » il y lieu d'effectuer des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, un devis a été réalisé pour un montant HT de 39 100 euros, une aide financière peut être demandée dans le cadre de la :

- Dotation Equipement Territoire Ruraux 2018.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Monsieur le Maire :

- d'effectuer une demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation Equipement Territoire Ruraux 2018,
- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2018.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6) TRAVAUX

Le Maire fait un point sur les travaux effectués sur la RD 19, certaines modifications doivent être effectuées, le marquage au sol va être réalisé prochainement, les poteaux EDF et TELECOM sont en cours d'enlèvement.

Le panneau lumineux va être installé le 10 avril 2018.

Un membre du conseil municipal demande de se renseigner sur l'implantation d'une signalétique ludique d'information concernant la vitesse.

7) QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux Eglise :
Les travaux de réfection devraient être terminés fin avril 2018.
- Repas cantine :
Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de son entretien avec la Mairie d'Aubenas concernant les repas scolaires. La Mairie d'Aubenas pourrait fournir les repas pour un tarif de 4.10 euros, un employé de la Commune de Prades devra aller les chercher à la cantine d'Aubenas.
Une discussion est engagée concernant la qualité des repas, les origines des produits, les circuits courts, les produits « bio », les incidences budgétaires sur les familles ainsi que sur la collectivité.
Il a été décidé de prendre rendez vous avec le fournisseur actuel des repas afin de négocier plusieurs points afin d'avoir des repas scolaires plus équilibrer, des produits de saison, plus de produits laitiers.
Le sujet est évoqué de créer une cuisine centrale à petite échelle et le Maire rappelle à ce sujet l'étude de la Communauté de communes.
- Fêtes du 13 juillet 2018 :
Un repas et les feux d'artifices auront lieu le vendredi 13 juillet 2018.

